



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE 14, RUE JEAN JAURES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu l'article 610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande écrite de Monsieur RYAN WARREN en date du 3 juillet 2024,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de rénovation d'un appartement au droit de l'immeuble sis 14, rue Jean Jaurès à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise RYAN Warren est autorisée à stationner par intermittence deux véhicules immatriculés BB-051-EC et GA-875-GP à hauteur du 14, rue Jean Jaurès à Pont-Audemer, sur les places autorisées, à compter du lundi 15 juillet 2024 et ce jusqu'au mercredi 31 juillet 2024 inclus, afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 15 juillet 2024.

Article 3 : L'entreprise RYAN Warren est autorisée à stationner place de Gaulle.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires, Monsieur RYAN WARREN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 5 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

